



ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & ORANGE

Le je de



Assemblée Générale p.5



Actualités Handicap p. 12



Histoire de l'ATHA (suite) p. 14



Été
2016
trimestriel

www.atha.fr
contact@atha.fr

Les animations lors de l'Assemblée Générale :



Démonstration du défibrillateur par Stéphane Lamarque, Référent Handicap Colis.

Stands : les huiles essentielles



et dégustation de vins Bordeaux.



Animation durant le repas vendredi soir avec le groupe : « **Martin Angel** ».



Merci à tous !



Conseil d'administration 2016

Président d'honneur : Jean-Pierre LECHEVILLER

Présidente : Françoise FOURNIER

Vice-Président Poste : Alain DEBEURY

Vice-Président Orange : Franck LORY

Trésorier : Claude KRACHER

Secrétaire : Josefina ZAMBRANO

Secrétaire adjoint : Thierry CARPENTIER

Administrateurs :

Dominique BIENFAIT

Philippe BOURGOIS

Olivier BOUTIN

Régis DUCRUIX

Olivier DUCRUIX

Gaëlle HAMON

Yannick LE GUILLOUX (*démissionnaire en juin 2016*)

Annie ROUSSEAU

Commission de contrôle :

Alice JOLIVOT et Alexandre MIGNOT



Portrait - Ghislaine Belda - Responsable Communication

Mon parcours professionnel à La Poste m'a permis d'évoluer dans différents domaines au Courrier et à l'Enseigne :

Guichet, Brigade financière, Agent de section en Direction, Chef d'équipe départ puis AMDIS, mise disposition à l'association des Jumelages LP/FT pendant 16 ans où j'ai rencontré des postiers et télécommunicants des 15 pays d'Europe affiliés. Ces rencontres nationales ou internationales riches m'ont fait découvrir l'amitié sans frontière.

J'ai souhaité m'orienter dans le domaine de la communication c'est pourquoi j'ai intégré l'équipe de l'Association Atha afin de promouvoir les missions de l'Atha pour le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette expérience révélera mes qualités de créativité pour réaliser ce nouveau challenge.

Sommaire

- **2** : Animations lors de l'Assemblée Générale.
Conseil d'Administration.
Portrait : Ghislaine BELDA.
- **3** : Édito.
- **4** : Urgence sourds 114.
- **5 à 9** : L'Assemblée Générale.
- **10 & 11** : Brèves du rapport d'activités 2015.
- **12 & 13** : Actualités Handicap.
- **14** : Histoire de l'ATHA (suite).
- **15** : À lire.
- **16** : Bulletin d'adhésion.



Immeuble Orsud
6^{ème} étage
3-5 Avenue Gallieni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
Mail : contact@atha.fr

Site web : www.atha.fr

Avec le soutien de La Poste et d'Orange



Fondateur : Djamel Nedjma
Directrice de Publication :
Françoise Fournier
Comité de Rédaction :
Françoise Fournier
Ghislaine Belda
Maryvonne Bodin
Jean-Pierre Le Cheviller
Edwige Zettor

I.S.S.N. 1292-5438
N° CPPAP : 0116 G 92568

Couverture : direction artistique « Belle Page »
Impression : M4 Conseil



Imprimé sur papier 100% recyclé

Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Ce numéro 88 est consacré à l'Assemblée Générale de l'ATHA qui s'est déroulée fin mars à Mérignac (33). Les travaux de cette assemblée furent honorés et enrichis par la présence de personnalités politiques locales.

Les élus locaux ont brossé un bilan des actions entreprises dans la cité et ont reconnu que l'inclusion en tant que citoyen des personnes en situation de handicap, n'est pas encore à son apogée.

Ils ont aussi conscience que, bien que travaillant dans des domaines différents, nos actions sont complémentaires car pour que l'inclusion soit totale, il est nécessaire qu'elle soit tant citoyenne que professionnelle.

Par conséquent, les politiques publiques développées en faveur de l'insertion sont complémentaires des actions relevant de la politique sociale de La Poste et d'Orange. Ainsi, une personne en fauteuil travaillant dans une société « lambda » a besoin d'une place réservée sur le parking le plus proche.

Les représentants de La Poste et d'Orange sont intervenus sur les mesures d'inclusion existantes. À ce titre, il est permis de noter que le taux de BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi) progresse notamment depuis la mise en œuvre des accords.

Toutefois, il reste encore du travail afin que les salariés en situation de handicap deviennent de simples salariés au même titre que leurs collègues.

La disparition du handicap n'est pas le but à atteindre, l'objectif étant que les salariés en situation de handicap ou non, cohabitent au sein du même collectif de travail.

Enfin, la représentante du GIHP (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées) Aquitaine, a présenté le déroulé d'un projet d'insertion professionnelle concernant les personnes en situation de handicap.

Plusieurs paramètres sont pris en considération comme la faisabilité du projet, les restrictions inhérentes à la personne (contre-indications médicales, limite fonctionnelle...).

L'insertion professionnelle d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi peut s'anticiper ou non par une formation dans un domaine précis d'activité.

Je finirai cet édito, en souhaitant à chacun de vous un très bel été et d'ores et déjà, je vous donne rendez-vous au mois de septembre.



Françoise Fournier, Présidente de l'ATHA

114 : urgences personnes sourdes



114, le numéro unique et gratuit pour les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques permet de contacter par SMS ou fax les services d'urgence : SAMU (15), Police-Gendarmerie (17) et Sapeurs-Pompiers (18).

Avant d'envoyer un message au 114, il vous faudra vérifier la disponibilité du réseau de votre opérateur, les fonctions de votre

téléphone ou de votre fax et/ou le contenu de votre offre mobile ou fixe, afin de vous assurer que vous êtes en mesure de contacter le service d'urgence 114.

Pour contacter le 114, il est recommandé d'effectuer l'envoi de SMS à partir d'un téléphone mobile, et celui des fax à partir d'une ligne fixe du réseau téléphonique commuté.

Le 114 ne reçoit pas les appels vocaux téléphoniques.

En cas d'absence totale de réseau, de connexion, ou de réponse du 114, il vous sera nécessaire de contacter les secours par l'intermédiaire d'un tiers.

Comment ça marche ?

- 1.** Victime ou témoin en situation d'urgence ? 24h/24, 7j/7, jours fériés compris, envoyez un SMS ou un fax au 114 (numéro national unique et gratuit).
- 2.** Les agents professionnels (sourds et entendants) formés aux appels d'urgence réceptionnent, qualifient (type d'urgence, 15, 17, 18, lieu, contexte, etc.) et gèrent votre appel.
- 3.** En suivant des procédures précises, ils transfèrent immédiatement votre demande par téléphone au service d'urgence local adapté (Police-Gendarmerie, SAMU, Sapeurs-Pompiers).
- 4.** Le service d'urgence adapté intervient, si nécessaire, dans les plus brefs délais.

Si vos proches sont concernés, informez-les !

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

Discours d'ouverture



Je remercie tout d'abord chacun de vous, pour votre présence afin de participer aux travaux, de cette 31^{ème} Assemblée Générale de l'**ATHA** à Mérignac les 18-19 mars 2016.

Je dois également excuser certains invités et administrateurs qui ne peuvent être présents.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs ici présents pour tout le travail accompli en 2015, et j'ajouterai que je compte beaucoup sur leur disponibilité et leur implication durant ces deux jours pour répondre tout autant que moi, aux différentes questions qui émergeront de cette Assemblée Générale que je souhaite très riche.

Je remercie aussi toute mon équipe, qui en 2015 s'est mobilisée pour faire de l'insertion ou/et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, une réalité quotidienne.

L'équipe a aussi œuvré pour permettre à l'Association d'évoluer dans un contexte pas toujours des plus simples.

Mme Ghislaine BELDA, ici présente, prendra en charge la communication à partir de lundi prochain.

J'adresse également des remerciements aux bénévoles qui au cours de l'année 2015, ont encore fourni un important travail.

Grâce à eux, la présence de l'**ATHA** au plan national demeure une réalité concrète.

Un grand merci également aux invités locaux et aux intervenants qui nous font l'honneur d'être

parmi nous cet après-midi et pour certains, ce soir pour le dîner.

Je remercie tout particulièrement Hélène BORNES et Hervé VOINIER de s'être occupés de l'organisation de l'Assemblée Générale.

La parole est laissée ensuite à Hélène BORNES pour un mot d'accueil.



Rapport moral

L'année 2015 a été marquée par la modification des statuts.

L'Association change de nom pour devenir Association des Personnes en Situation de Handicap au travail ou en Retraite de La Poste et d'Orange.

L'expression « Personne en Situation de Handicap » est en harmonie avec les termes de la loi de février 2005, plus connue sous le nom de loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées ».

La dénomination ainsi choisie s'adapte elle-aussi aux évolutions sociétales qui connaissent des répercussions dans le monde de l'entreprise.

Puis, cela sous-entend que ce n'est plus seulement le travailleur qui est pris en considération mais la personne en tant que telle, notion beaucoup plus large.

Le handicap devient, même si tel était déjà implicitement le cas, une problématique

environnementale (fauteuil devant un escalier, absence de boucles magnétiques).

Qu'elle soit ou non au travail, la personne peut être en situation de handicap.

Ayant maintenant davantage de recul par rapport aux situations de handicap au travail à La Poste ou chez Orange, je demeure convaincue que le handicap est, et reste une opportunité pour nos entreprises dans notre contexte économique difficile.

Une politique d'emploi des personnes en situation de handicap constitue très souvent un véritable vecteur d'innovations sociales permettant d'esquisser des solutions créatives dans tout le champ des ressources ou plutôt des relations humaines et du management.

Prévention des risques, santé au travail, gestion des inaptitudes, gestion de l'allongement de la durée du travail, gestion individuelle des salariés, anticipation de la pénurie de main d'œuvre, etc... sont en effet directement interrogées lorsque l'on réfléchit sur l'intégration et la gestion durable des salariés handicapés dans une organisation.

A La Poste comme chez Orange, il existe des accords et des missions handicap.

Ceci suppose que le handicap en situation de travail est pris en compte.

Ainsi, si nous sommes reconnus par la MDPH travailleurs handicapés, il n'y a pas de problème à priori dès l'instant où l'arsenal des textes existe en cas de souci dans le collectif de travail.

Toutefois, dès lors que l'on se trouve en situation de handicap, il y a une tendance qui peut se comprendre et qui est de dire, voilà aujourd'hui « il m'arrive cela ou cela au cours de ma carrière, car je suis avant tout une personne handicapée au travail ».

Cette façon de penser est tout à fait légitime lorsque l'on connaît tous les préjugés à connotation négative circulant sur le handicap au travail, surtout dans un contexte de réorganisation permanente où il est fait appel à la vitesse d'exécution pour être toujours plus performant face aux concurrents.



Cependant, il ne faut pas se réfugier derrière cette manière d'appréhender les choses.

Ce n'est pas un exercice simple à effectuer car il demande d'être capable de trouver en soi les ressources afin de dire : *« je fais un travail et j'ai les compétences pour, et si demain mon poste disparaît, je possède des compétences transversales me permettant de m'orienter vers un nouveau métier. Dès lors, je peux même avec un handicap, y parvenir lorsque le recruteur est en capacité non seulement d'entendre la personne mais de l'écouter pour se mettre en position de lui faire confiance et peut-être relever un défi qui était loin d'être gagné à priori ».*

Adaptations et inventions fréquentes sont nécessaires de la part du manager comme du managé pour éviter de perturber la qualité de vie au travail.

La vigilance est de mise afin d'éviter une éventuelle tension entre le fait de considérer la singularité des situations et des personnes sans nuire à l'égalité de traitement et aux exigences de la productivité.

Accueillir au sein de son équipe une personne en situation de handicap est l'occasion pour le manager de sortir d'une « sorte de routine ». En effet, selon le handicap du collaborateur accueilli, le manager doit être créatif pour pallier un manque.

Il faut être réaliste : le handicap, quel qu'il soit engendre toujours un manque même si toutes les compétences sont réunies et qu'il y a compensation.

À ce niveau, le dialogue est primordial pour éviter une souffrance de la personne et une peur d'en parler de la part du manager.

Souffrance de la personne car au fond d'elle-

même, elle a conscience de ce manque.

Peur du manager car s'il ne sait pas toujours trouver les mots justes pour évoquer le handicap, il fera le maximum pour l'éviter

Il peut en découler un conflit sous-jacent.

L'approche du handicap place toujours le manager devant une situation interactive et donc complexe.

Une série de facteurs entrent en ligne de compte : facteurs personnels, environnementaux, de déficience et d'habitudes de vie.

Parfois, devant la complexité de la situation, le manager prend une position de repli.

D'où l'intérêt dans certains cas d'équipes pluridisciplinaires prenant en charge la problématique.

Toutefois et à ce niveau, permettez-moi d'insister, il faut et il convient que la personne en situation de handicap ne soit pas écartée du process en vigueur.



Dans le corpus du collectif de travail, la différence ici nommée plus précisément handicap, permet de faire face à des imprévus, d'expliciter des impensés.

De singulariser et de diversifier la relation managériale qui, dès lors, ne porte plus sur des groupes, mais sur des personnes.

À ce niveau, une dialectique s'élabore permettant à la situation de handicap de devenir un bénéfice pour un collectif de travail.



Le suivi de la personne en situation de handicap au travail a aussi une grande importance.

En effet, comme chacun d'entre nous ici présent, si elle se sent bien dans son collectif de travail aujourd'hui, elle peut demain être confrontée à des difficultés liées à une réorganisation du service où à l'arrivée d'un collègue ou d'un manager malveillant.

Afin d'éviter ce type de problématiques qui sont incontournables dans le monde de l'entreprise à un moment T, il peut être opportun qu'un travailleur handicapé ait recours à des référents.

À La Poste comme chez Orange ces référents existent, assurant un travail d'accompagnement.

La notion d'accompagnement est plus riche de sens qu'elle n'y paraît de prime abord.

En effet, l'accompagnement part toujours sur des capacités et des compétences de la personne accompagnée. Dès lors, il est nécessaire de s'interroger sur le potentiel d'aptitude et d'apprentissage de la personne concernée.

Ainsi, cette dernière peut reprendre confiance pour démontrer qu'elle est en capacité de faire.

Et, une fois convaincue de son potentiel professionnel, elle pourra éviter de prendre le chemin de la désinsertion professionnelle, car elle possèdera de nouveau les outils pour avancer et convaincre.

Je laisse ensuite la parole à Madame Joëlle LEAO, représentante du Sénateur Maire de Mérignac puis à M. Joël SOLARI, Maire Adjoint de Bordeaux chargé des Personnes en situation de handicap et enfin à Madame Isabelle PRIETO, Responsable de la mission handicap à La Poste.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

Discours de clôture

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation à cette 31^{ème} Assemblée Générale qui va se clore dans quelques minutes.

Je voudrais également remercier à nouveau Alice Jolivot pour la traduction simultanée en langue des signes.

Merci à Jean-Pierre HURTAUD pour la lecture du rapport d'activités, à Claude KRACHER pour le rapport financier. Merci à M BELHADJ, notre comptable, pour la présentation du bilan comptable. Merci à Maître Karim FELISSI, notre avocat. Merci aussi, aux administrateurs présents qui se sont investis afin que cette Assemblée se déroule dans de bonnes conditions.

Merci à mon équipe, ici présente qui s'est montrée très disponible et à votre écoute durant ces deux jours où les échanges furent très riches.

Et maintenant, il me reste à vous présenter les perspectives de l'année 2016.

Il y a encore du travail sur la planche pour continuer à assurer le développement de l'association au cœur de nos entreprises, La Poste et Orange qui nous financent.

Aspect réglementaire

En 2015, l'absence prolongée d'un collègue a eu pour effet, de redéfinir les priorités en fonction de notre perception de l'avenir à terme.

En effet, depuis le début de l'été, l'équipe de quatre personnes se trouvait réduite à trois de par l'absence prolongée d'un collègue.

Aussi, tout a été mis en œuvre afin que la continuité de notre activité puisse être assurée.

Je vous prie de m'excuser si cette situation bancal a généré quelques retards.

La priorité est de privilégier la communication. Les démarches auprès de l'administration fiscale se sont vues gelées en 2015.



Néanmoins, dès ce printemps, le dossier va être monté afin d'être déposé avant l'été. Il faut savoir que le dossier est lourd et complexe.

Puis si cette reconnaissance est attribuée, les démarches auprès de la Fondation d'Orange seront entamées afin de bénéficier du mécénat de compétences. Ce mécénat sera bénéfique pour l'association dans le sens où il génèrera des ressources complémentaires au niveau humain.

Aspect Communication

La communication sera prise en charge par Madame Ghislaine BELDA qui a une forte expérience de la vie associative.

En effet, elle travaillait aux jumelages LPFT.

L'année 2016 sera consacrée à l'animation de notre réseau de bénévoles.

Début juin, une journée des correspondants aura lieu à Paris. Des administrateurs ont pris en charge l'organisation de cette journée.

Le bénévolat sera aussi un des axes sur lequel la communication devra travailler.

Fédérer des bénévoles suscite de l'énergie et nécessite une forte conviction.

Bénévole d'aujourd'hui ne veut pas dire forcément bénévole de demain, car le bénévole a le pouvoir de vous dire non du jour au lendemain sans que vous puissiez le retenir.

J'en profite également pour vous dire que la Semaine du Bénévolat à La Poste a lieu du 4 au 8 avril 2016. Par conséquent, si certains ici présents prévoient d'animer des stands, qu'ils appellent dès lundi afin d'avoir de la documentation.

Suite au départ de Mme MEMET à la retraite, la maquette du journal Le Lien est revisitée, son esprit et son objectif étant conservés. L'esprit du Lien est de permettre à nos adhérents d'avoir un journal qui s'intéresse à la problématique du handicap au travail et qui plus est dans leur entreprise respective.

L'objectif principal du Lien est justement de donner des informations sur ce qui touche au handicap et sur les actions que mène notre association.

Le site Internet sera également revu afin d'être plus attrayant pour nos visiteurs déjà nombreux et nos futurs visiteurs.

Aspect retravailler les partenariats

L'année 2016 sera mise à profit pour retravailler nos partenariats aussi bien en interne qu'en externe. En effet, la convention de partenariat avec La Poste va être retravaillée suite à la signature du nouvel accord. Cette convention a un double objectif. Elle rend l'Association plus crédible en interne comme en externe. De plus, elle permet de clarifier nos domaines d'intervention au sein de La Poste.

La convention permet aussi à l'ATHA de décliner l'accord signé tout en restant dans une totale neutralité vis-à-vis non seulement de La Poste mais aussi des partenaires sociaux signataires de l'accord.

Une convention de partenariat avec AGAPSY devrait aussi voir le jour.

Des contacts vont être pris avec l'APF et CAP Emploi, pour donner à l'Association un réseau sur lequel elle pourra s'appuyer afin de remplir ses principaux objectifs et donner davantage de visibilité sur sa raison d'être.

Santé et Prévention au Travail

En 2016, l'Association veillera au respect des orientations s'inscrivant dans la sphère Santé et Prévention au travail afin d'éviter la survenance d'handicaps liés aux conditions de travail et

les désinsertions professionnelles. Concernant ces axes qui ont été rappelés, lors du 3^{ème} plan Santé au travail pour la période 2015/2019, l'Association intervient soit, lors des forums ou réunions auxquelles elle participe, ou lorsque lui est soumis un dossier individuel.

Si faire prévaloir la prévention des risques semble s'inscrire comme une priorité, en rupture avec l'approche qui fait prévaloir la réparation, il convient pour l'association de ne pas hésiter à s'en faire le porte-parole dès que l'occasion se présente notamment en cas d'intervention dans les CHSCT ou lors des journées d'animation « Qualité de vie au travail ». À ce niveau, l'encadrement et le médecin du travail ont un rôle clé dans la détection précoce de la désinsertion professionnelle et dans la proposition d'aménagements pour le prévenir.

Merci, à tous et à toutes, de votre implication tout au long de ces deux journées.

L'ATHA adresse aussi ses plus vifs remerciements :

- Aux personnalités locales, Mme Joëlle LEAO, représentante du Sénateur Maire de Mérignac et à M. Joël SOLARI, adjoint au Maire de Bordeaux en charge des Personnes en situation de Handicap, qui nous ont fait l'honneur de leurs allocutions.
- Aux Représentants de La Poste, Mme Isabelle PRIETO, Responsable de la Mission Handicap, à Mme Marie SAADI-MERCIER, Directrice de l'offre sociale et à M. Philippe GORGE, Représentant de la DAST Aquitaine.
- Au Référent Handicap pour la démonstration d'un défibrillateur.
- À la Représentante d'Orange, Mme Monique MAI, Représentante de la Direction de l'Accessibilité Orange.
- À l'intervenante extérieure, Mme Sabrina MAZELPREUX, Représentante du GIHP Aquitaine.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

« Brèves » du rapport d'activité 2015

L'ATHA a 30 ans et l'évolution constante des normes juridiques françaises et européennes aboutissent au fait que les responsables de notre association sont confrontés au respect d'exigences administratives de plus en plus contraignantes dans le travail.

Ils sont tenus de faire preuve d'un « professionnalisme » de plus en plus pointu pour remplir les missions qu'ils ont accepté d'assumer au titre de représentants de l'ATHA.

Ce constat se conjugue avec une des raisons d'être de l'association qui est : faire reconnaître les spécificités dont peuvent prétendre les personnes en situation de handicap au travail.

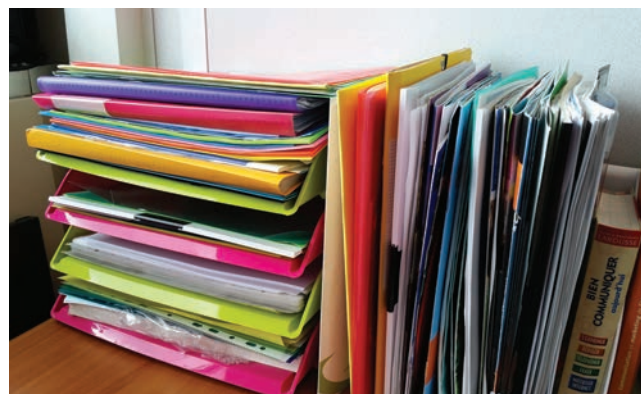
L'ATHA s'est ouverte, mais doit s'ouvrir encore plus aux « nouvelles générations de personnes en situation de handicap au travail », en intégrant leurs aspirations et leurs conceptions de la vie associative, à être partie prenante dans les instances de décision.

En 2015, 1000 salariés de La Poste ou d'Orange ont sollicité notre association.

L'association est souvent amenée à renseigner des postiers ou des salariés d'Orange, voire des membres des familles d'agents, sans que ces derniers soient ou deviennent adhérents.

Il s'agit d'une volonté des administrateurs de l'association qui perdure depuis la création de l'ATHA.

En 2015, le nombre de dossiers traités est stable par rapport à 2014 démontrant que le handicap au travail reste encore problématique malgré la volonté des entreprises de faire de l'insertion une réalité quotidienne.



Les questions relatives aux situations de handicap au travail :

Les interventions concernent les personnes en situation de handicap au travail ou en retraite de La Poste ou d'Orange.

La majorité d'entre elles sont relatives aux difficultés rencontrées par nos collègues sur leur poste de travail, dans leur reclassement, leur maintien dans l'emploi, leur fin de carrière, les départs en retraite mais aussi les difficultés consécutives à leurs problèmes de santé avec les risques souvent évoqués de menaces de licenciement ou mises en retraite pour invalidité lorsque des inaptitudes surviennent.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2015

Assemblée Générale Nationale

En 2015, l'Assemblée Générale s'est déroulée à Paris.

Au cours de cette assemblée, sont intervenus :

- Madame Isabelle PRIETO de la Mission handicap de La Poste.
- Madame Véronique NANCHINO d'Orange.
- Notre invité allemand M. Peter SAGER de l'Association GDS.
- Le Président d'Honneur, Jean-Pierre LE CHEVILLER a dressé un historique de l'association née en 1985 et qui fête ses trente ans ; suivi d'un diaporama, réalisé par Josefina ZAMBRANO avec la collaboration de Jean-Pierre LE CHEVILLER.

Le 28 mars 2015 a été marqué par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour l'approbation de la refonte des Statuts soumis au vote et adoptés à l'unanimité des membres présents.

Des groupes de travail et animations avec nos partenaires La Poste et Orange ont aussi jalonné l'année 2015 (Missions handicap Poste-Orange, Syndicats, Correspondants handicap, Groupe Solidarité, Partenaires Externes).

Une association visible :

Quatre numéros de notre journal LE LIEN, sont parus en 2015.



Des articles présentant l'association sont parus dans Jourpost Ile-de-France, Forum-Mag, Le magazine des Offres Sociales pour les retraités de La Poste, Fil + numérique.

Une nouvelle plaquette a été repensée et diffusée cet automne ayant pour objectif de présenter l'association auprès des postiers et télécommunicants.



Le site www.atha.fr attire toujours un nombre croissant de visiteurs.

Nos sections par l'intermédiaire des bénévoles qui méritent un grand merci sont demeurées très actives en 2015 et ont toujours répondu présentes aux diverses manifestations organisées par La Poste ou Orange.

Pour conclure, il est permis de dire :

Continuons à cultiver les forces que nous avons en nous, nos trente ans d'histoire nous permettent d'aborder le futur avec confiance et sérénité.



ACTUALITÉS HANDICAP

La 4^{ème} conférence nationale relative au handicap s'est déroulée le 19 mai à Paris.

- La durée d'attribution de l'AAH pour les personnes dont le taux d'incapacité permanente est de 80% va être allongée de plusieurs années.

Source : ASH

L'accessibilité : PARLONS-EN !

Les 7^{èmes} assises nationales de l'accessibilité, se sont tenues le 9 et 10 juin 2016 lors du Salon Autonic de Paris.



Cinq thématiques principales étaient au cœur de cette journée.

• L'offre médico-sociale :

les Maisons Départementales Des Personnes Handicapées qui s'engagent dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous » bénéficieront d'un soutien exceptionnel de huit millions d'euros sur trois ans. Quinze millions d'euros seront alloués pour la mise en place du nouveau système d'information des MPDH permettant de disposer d'une meilleure connaissance des besoins, d'améliorer le suivi des orientations et le parcours des personnes.

• Scolarisation :

les contrats aidés vont être remplacés par des contrats d'accompagnant des élèves en situation de handicap.

• Emploi :

dans le domaine de l'insertion professionnelle, les établissements et services d'aide par le travail bénéficieront d'un nouveau soutien à l'investissement pour moderniser leur équipement. La prime d'activité déjà ouverte aux allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera étendue aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente pour accident du travail ou maladie professionnelle.

• La carte « mobilité inclusion » :

remplacera les cartes de priorité, d'invalidité et européenne de stationnement.

Au cas où la carte, en plus du stationnement, comprend la mention priorité ou invalidité, elle sera délivrée en deux exemplaires. Si, cette carte prévue dans le projet de loi numérique rentre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, celles délivrées auparavant restent valables jusqu'à leur date d'expiration.

Ne sont pas concernées par cette mesure, les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, leur carte de stationnement continuera à être délivrée dans les mêmes conditions.

L'Ad'AP est l'opportunité facilitant une stratégie de mise en accessibilité.

Il consiste en une programmation budgétaire pouvant suspendre les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

Au 1^{er} mai 2016, il est dénombré 154 566 Ad'AP (Agenda Accessibilité Programmé) représentant 402 046 ERP (Etablissements Recevant du Public) enregistrés dans les préfectures. Des Ad'AP peuvent toujours être déposés auprès du préfet. Le dépôt d'un Ad'AP après le 27 septembre 2015 est explicité par l'article L111-7-10 du code de la construction et de l'habitation.

Source : service-public.fr

PARIS : L'emploi des Personnes en situation de handicap déclaré :

« grande cause régionale 2016 »

La nouvelle Présidente de région Ile-de-France, Valérie Pécresse, a proposé de faire de l'emploi des personnes handicapées une « grande cause régionale 2016 ».

Le 18 février 2016, le Conseil Régional a approuvé, en partant du constat suivant :

Le marché du travail francilien reste encore trop largement fermé aux personnes handicapées ; 50 000 d'entre elles sont sans emploi.

Chez les plus de 55 ans, leur taux de chômage est deux fois plus élevé que pour le reste de la population (48 % contre 23 %).

Même écart chez les demandeurs d'emplois peu qualifiés (34 % chez les personnes handicapées contre 18 % pour le reste de la population).

Et seuls 20 % des établissements franciliens respectent l'obligation d'au moins 6% de travailleurs handicapés, contre 31 % en moyenne en France.

Quelles conséquences ?

Un grand nombre renonce à chercher du travail.

Source : handicap.fr

L'accès aux soins est réduit pour les personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'une étude réalisée par les chercheurs de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé exploitant les données de l'Insee.

Ainsi, contrairement aux « valides », les personnes en situation de handicap peuvent moins recourir aux soins et aux actes de prévention.

L'accessibilité a trois types de soins (dentaires, ophtalmologiques et gynécologiques) ainsi qu'à quatre actes de prévention (frottis, mammographie, dépistage du cancer du côlon et vaccination contre l'hépatite B).

Source : FNATH

Quelques chiffres du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) :

La Fonction Publique atteint un taux d'emploi de 5.17 % en 2015.

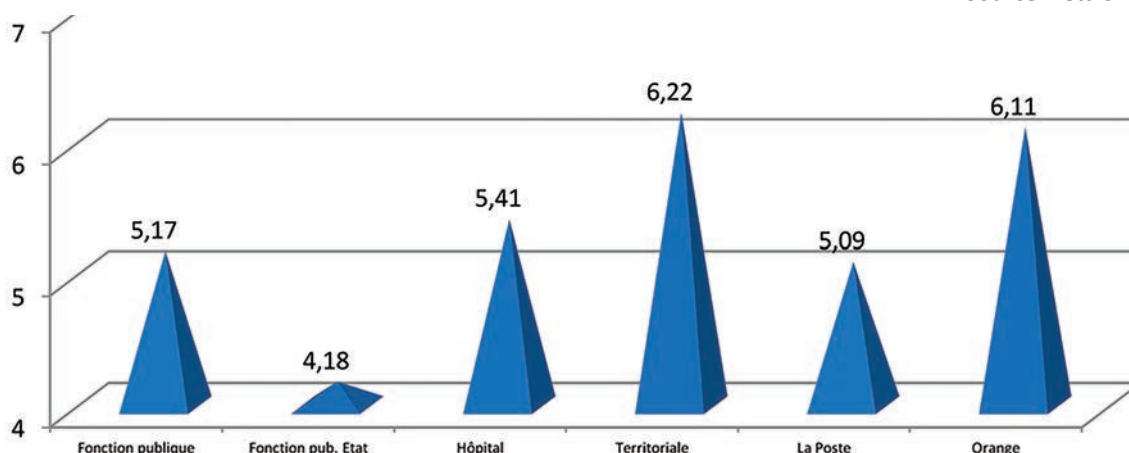
- Il est de 4,18 % dans la Fonction Publique d'Etat,
- 5,41 % dans l'Hospitalière
- 6,22 % dans la Territoriale.

Pour rappel :

à La Poste 5,09 %

à Orange 6,11 %.

Source : lettre handicap.fr



Histoire de l'ATHA (suite)

Brève histoire de l'association des Travailleurs Handicapés ou reclassés de La Poste et de France-Télécom (ATHA)

suite du lien n° 87

Par Jean-Pierre Le Cheviller, Chef du Service des Affaires Sociales à la création de l'ATHA.

En 1991, il en deviendra le Président d'honneur.

Le premier épisode décrivait le contexte politique et juridique qui entourait la naissance de l'association.

Ci-après sont données les étapes de montée en notoriété de l'ATHA.

La première décennie de l'association

● La naissance officielle de l'association

L'association figure au Journal Officiel du 13 mars 1985. Elle s'affirme de dimension nationale et libre de tous partis politiques ou de syndicats.

Les buts affichés sont les suivants :

- Faire reconnaître et défendre les droits des travailleurs handicapés des PTT et rechercher auprès de l'Administration des Postes et Télécommunications la satisfaction de leurs intérêts généraux, afin qu'ils puissent réaliser leur plein épanouissement, leur insertion professionnelle et leur adaptation à la vie sociale.
- Créer et maintenir entre eux l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et leur apporter l'appui moral et matériel indispensable.
- Étudier et mettre en œuvre, en liaison avec les organisations existantes et l'administration, tous projets concernant leur avenir.

Le siège social est fixé au domicile de Djamel Nedjma. Parallèlement à cette officialisation de l'association, un local est mis à disposition dans le périmètre des Chèques Postaux, rue des Favorites.

● Les premières urgences

Elles résultaient du suivi à donner à ce recrutement massif car les exploitants de La Poste et de France Télécom découvraient l'univers des travailleurs handicapés. Malgré sa notoriété naissante l'ATHA recevait déjà en 1986 un courrier abondant montrant le désarroi des nouveaux recrutés.

Il était de trois ordres :

- Non adaptation du poste de travail.
- Difficultés dans certains services d'être aidés dans la préparation de l'examen de titularisation.
- Impossibilité en fonction du handicap d'obtenir un aménagement d'horaire, voire d'une mutation dans un autre service.

L'association se place en relais des desiderata de ses adhérents et aussi en force de proposition pour les employeurs.

Sachant aussi que l'information et notamment la réglementation n'est pas accessible à toutes les personnes handicapées soit du fait de leur isolement dans les services, soit du fait de leur handicap.

Dès 1986 un projet se développe avec l'Audio club des PTT pour fournir des cassettes audio aux malvoyants et aux non-voyants.

À suivre dans le prochain numéro du Lien.

● Le Handicap de Brigitte Lavau (Dalloz)



Présentation de l'éditeur

Cet ouvrage présente les différentes étapes historiques, sociologiques et juridiques qui ont forgé les lois liées au handicap en France, afin d'éclairer les débats actuels sur la place et le statut des personnes en situation de handicap aujourd'hui.

Droits à l'emploi, à la scolarisation, à l'accessibilité, à la participation et à la citoyenneté sont aujourd'hui inscrits dans la loi, pourtant le constat des associations et les chiffres officiels font apparaître une véritable difficulté pour bon nombre de personnes handicapées à jouir de ces droits.

Les difficultés d'accès à l'emploi, le manque d'accessibilité des lieux publics et des transports, le défaut de scolarisation ou de places en établissements spécialisés, les prises en charges inadaptées, infantilisantes ou humiliantes, ainsi que les besoins de compensation du handicap non pris en compte au domicile sont pointés du doigt depuis des années, notamment par la Cour européenne des droits de l'Homme.

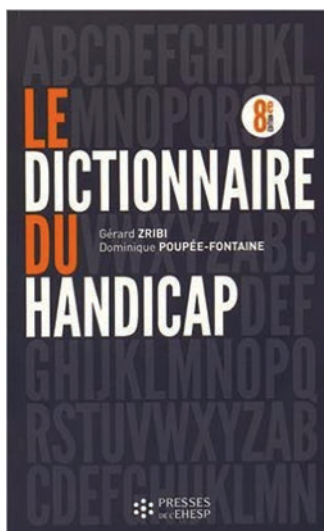
Ces dernières années en Europe, certains pays ont légiféré sur des sujets nouveaux, qui sont encore en débats en France, notamment la question des assistants sexuels pour les personnes handicapées (assimilée en France à la prostitution), les aides à la parentalité (non prévue dans la loi) ou le droit de choisir librement son

parcours de soin. Autant de sujets qui expriment la volonté des personnes handicapées à jouir des mêmes droits que tous, droit au plaisir, droit à la liberté, et qui marquent la volonté d'en finir avec un statut séculaire de monstre devant expier ses fautes, de pauvre à contrôler ou d'éternel enfant à protéger.

Biographie de l'auteur

Éducatrice spécialisée, auteur de « je vais passer une bonne journée cette nuit » (le Seuil, 2009)

● Le dictionnaire du Handicap de Gérard Zribi et Dominique Poupée-Fontaine



Cette nouvelle édition, entièrement revue, augmentée et mise à jour, propose comme les précédentes une **grande variété de termes autour du handicap** :

les définitions et classifications des handicaps et des maladies qui les causent ; les principaux éléments de politique sociale ; les caractéristiques des prestations, établissements et services spécialisés, ainsi que les droits des usagers ; les professionnels œuvrant auprès des personnes handicapées ; les courants de pensée, méthodes éducatives, approches thérapeutiques et pratiques sociales.

Au total, plus de **400 articles**, précédés d'une brève chronologie de la politique du handicap, suivis d'un index de près de 500 entrées et d'un guide pratique destiné aux usagers et à leurs familles.

Un ouvrage de référence indispensable pour les professionnels et les décideurs du travail social, de l'éducation nationale, des collectivités territoriales et des entreprises.

**Vous aussi adhérez,
n'hésitez pas
à vous engager !**

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél domicile : Portable :
Mail :

Je suis : ☐ À La Poste ☐ À Orange ☐ Autres
☐ Actif ☐ Fonctionnaire ☐ Salarié ☐ Retraité

Coordonnées professionnelles :
Niveau/Grade/Fonction..... Service.....
Adresse.....
Tél Prof..... Mail Prof

Pour les adhérents postiers, merci de préciser votre rattachement métier :

☐ Courrier/Colis ☐ Réseau ☐ Banque Postale ☐ Numérique ☐ Groupe/Siège

- ☐ J'adhère à l'**ATHA** pour un montant annuel de 10 €.
- ☐ Je m'abonne au journal « Le Lien » pour 8 € de plus (tarif adhérent).
- ☐ Je m'abonne uniquement au journal « Le Lien » pour 16 € (tarif non adhérent).
- ☐ J'effectue un don de.....€

☐ Je joins un chèque d'un montant total de.....€

Je suis reconnu(e) travailleur handicapé (RQTH) : ☐ Oui ☐ Non

À titre facultatif, je précise ma situation de handicap :

☐ Visuel ☐ Auditif ☐ Moteur ☐ Psychique ☐ Autres

J'accepte :

que mes coordonnées soient données au correspondant départemental de l'**ATHA**.

☐ Oui ☐ Non*

de figurer sur les photos publiées dans le journal de l'association « Le Lien »

☐ Oui ☐ Non*

*Sans réponse de votre part, nous considérons que la réponse est « oui »

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. CCP Paris 597 94 Z Code APE 913 E Siret 420 678 575 00010

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et des suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'ATHA Immeuble Orsud 3-5 Avenue de Galliéni 94257 GENTILLY CEDEX.

Date et signature



ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & ORANGE

Immeuble Orsud
6^{ème} étage
3-5 Avenue Galliéni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
contact@atha.fr

www.atha.fr

Association à but
non lucratif régie
par la loi de 1901
CCP Paris 597 94 Z
Code APE 913 E
Siret 420 678 575 00010